



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de transfert de gestion des équipements et des espaces publics aménagés sur la route provinciale n° 14 déviée entre les giratoires de l'aérodrome et de Green Valley

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 projet de convention

Dans le cadre de l'opération de mise aux normes de l'aérodrome de Magenta, la province Sud assure la maîtrise d'œuvre des travaux de déplacement de la route provinciale n° 14 (RP14) dénommée rue GERVOLINO, pour le compte de la Direction de l'Aviation Civile, située sur le territoire de la commune de Nouméa. La section concernée est comprise entre le giratoire de l'aérodrome et celui de Green Valley sur un linéaire de 760 mètres.

A la demande de la Ville de Nouméa et afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers, ce segment est aménagé en boulevard urbain dont le profil est composé comme suit :

- deux voies de 3.50 mètres ;
- un terre-plein central végétalisé de 2 mètres de largeur ;
- une bande de séparation paysagée de 1 mètre de largeur ;
- une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de largeur.

Afin d'assurer le suivi du barreau, il convient de fixer les modalités d'entretien courant des ouvrages et installations réalisés dans le cadre du déplacement de la RP14 dans une convention de transfert de gestion définissant les éléments suivants :

- le patrimoine concerné ;
- les rôles et obligations respectifs de la Ville de Nouméa et de la province Sud ;
- les modalités de gestion de ce patrimoine par la Ville de Nouméa.

La présente convention est conclue pour une durée de douze ans, renouvelable par tacite reconduction.

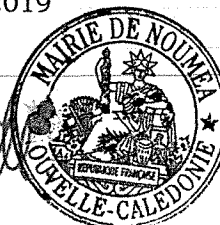
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec la province Sud la convention de transfert de gestion des équipements et des espaces publics aménagés sur la route provinciale n° 14 déviée entre les giratoires de l'aérodrome et de Green Valley.

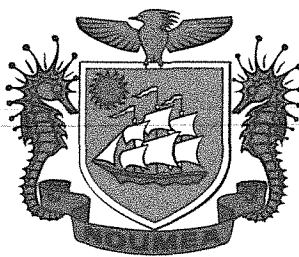
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 27 mars 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 16 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 08.04.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
DATE D'AFFICHAGE 10.04.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	38	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	:	48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
(10 procurations)			M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 270

autorisant la signature d'une convention de transfert de gestion des équipements et des espaces publics aménagés sur la route provinciale n° 14 déviée entre les giratoires de l'aérodrome et de Green Valley

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 AVR. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/42 du 27 mars 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de la Prévention et de la Sécurité entendue en séance du 5 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec la province Sud la convention de transfert de gestion des équipements et des espaces publics aménagés sur la route provinciale n° 14 déviée entre les giratoires de l'aérodrome et de Green Valley, sur la commune de Nouméa.

Ladite convention est conclue pour une durée de douze ans, renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la province Sud.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 AVR. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 AVR. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.E.P. (DESU)	-	1
PROVINCE SUD	-	1

Le Maire,

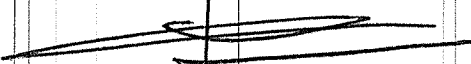
Sonia LAGARD



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 19 AVR. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 23 AVR. 2019
~~et en publiant~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances